

Horaires hebdomadaires et contenus de la CHAM au collège :

Collège Les Provinces

La Principale
2026/2027

Dossier suivi par
Catherine Keller
T 02 54 57 41 00
F 02 54 57 41 09
ce.04107901
@ac-orleans-tours.fr

Allée d'Aquitaine
41007 Blois Cedex



*Collège engagé dans
le Développement
Durable
Mention Académique
E3D*

Au collège la CHAM reste une classe à dominante instrumentale avec les horaires suivants :

En 6ème, 5ème et 4ème : 5h minimum à 6h30 maximum

En 3ème : 5h30 minimum à 7h30 maximum

Les contenus concernent les domaines suivants :

Education musicale générale et technique

Pratique collective vocale et instrumentale

Formation instrumentale en groupe restreint

Des matières dispensées par le collège :

- 2h d'éducation musicale assurées par le professeur d'éducation musicale du collège (1h d'enseignement mixte avec les élèves collégiens non CHAM + 1h spécifique aux élèves CHAM).

- 1h de pratique collective vocale (chorale) avec le professeur d'éducation musicale du collège. Cette heure de pratique collective, facultative pour les élèves non CHAM du collège est obligatoire pour tous les élèves CHAM.

Des matières dispensées par le Conservatoire à Rayonnement Départemental :

- De 1h00 à 3h00 de Formation Musicale (FM) en fonction du niveau de l'élève, assurée par un enseignant du CRD.

- De 30 minutes à 1h15 d'enseignement individuel instrumental ou semi-collectif vocal en fonction du niveau de l'élève, assuré par un enseignant du CRD.

- De 1h15 à 2h de pratique collective orchestrale ou vocale en fonction de la dominante choisie ou de l'instrument pratiqué, ainsi que du niveau de l'élève, enseigné en dehors du temps scolaire.

Au collège est appliqué un allègement de l'horaire de l'enseignement conformément à la circulaire n°2002-165 du 2 août 2002.

Cela sera évoqué lors de la réunion d'information avec les parents.

Le programme d'enseignement (*Bulletin Officiel n°30 du 27 juillet 2006*)



2/3

- > Écouter les sons et la musique
- > Découvrir les nouvelles technologies par la création et l'improvisation
- > S'exprimer avec la voix et le corps
- > Jouer d'un instrument de musique : harpe, flûte traversière, clarinette, saxophone, hautbois, basson, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique, tuba, trompette, trombone, batterie, percussion, piano, chant
- > Pratique musicale en groupe : ensembles instrumentaux et vocaux

Le rayonnement de la CHAM...

La musique est un art qui se partage par :

- > la réalisation de mini-concert au collège, dans la ville, auprès des écoles
- > la participation des instrumentistes au spectacle chorale
- > le partage des démarches créatives du dispositif CHAM
- > la réalisation de projets communs école/collège/CRD
- > la promotion de la CHAM auprès du public

...dans quel but ?

Le plaisir de partager

Promouvoir le travail de vos enfants

Permettre des orientations possibles post-3ème vers les Bac S2TMD et les Métiers de la musique

Qui peut s'inscrire dans une CHAM (Arrêté du 22-6-2006 paru au BO n°30 du 27 juillet 2006)

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la musique.

Du CE2 à la classe de 3ème, « un élève peut être accueilli en CHAM à chaque niveau de sa scolarité. Ainsi, le suivi d'un cursus antérieur ne peut être la condition de son admission à quelque niveau que ce soit et particulièrement au collège » (*Arrêté du 22-6-2006 paru au BO n°30 du 27 juillet 2006*)

Pour les élèves hors CHAM de continuité, l'inscription reste soumise au nombre de places disponibles, ainsi qu'à l'étude d'un dossier transmis à la commission et synthétisant les observations de l'équipe pédagogique suite à une rencontre d'évaluation musicale.

Comment inscrire son enfant en CHAM

Pour les rentrées de la 6ème à la 3ème, il est nécessaire de constituer un dossier comportant :

- la Fiche de candidature (cf doc ci-dessous)
- des bulletins scolaires de l'année en cours
- d'une attestation du parcours musical en cours s'il y a lieu
- d'une lettre de motivation de l'enfant
- La charte signée par les représentants légaux



Dossier à transmettre par **courrier postal en lettre recommandée avec accusé réception** à **Madame la principale du collège Les Provinces, 2 Allée d'Aquitaine - 41000 Blois** ou par **courrier électronique** ce.0410790l@ac-orleans-tours.fr **avant le 27 avril 2026.**

Les résultats d'admission seront communiqués pour les élèves de sixième par la notification d'affectation Affelnet 6è et pour les autres niveaux par courrier aux familles en fin d'année scolaire.

3/3

REUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information est prévue le jeudi 26 mars 2026 à 18h au collège Les Provinces en direction des familles et des élèves qui souhaitent intégrer le dispositif CHAM à la rentrée prochaine.

Toutes les informations et le dossier d'inscription sont disponibles sur le site du collège via le lien suivant : https://clg-les-provinces-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article708&var_mode=calcul